

Pourquoi un PAPI?

vision stratégique de prévention des risques liés aux inondations

Dans la continuité du **PAPI d'intention**, le **PAPI travaux** a été pensé à l'échelle du bassin versant de l'Ozon.

Il inclut un ensemble d'actions portant sur les 7 axes de la prévention des inondations et incluant des travaux structurels et des actions non structurelles.

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Un PAPI est un plan coordonné pour réduire les risques d'inondation sur un territoire.

Objectif : Protéger les personnes, les biens et l'environnement contre les inondations.

Actions : Études et diagnostics des zones à risque

Actions : Travaux d'aménagement (digues, bassins de rétention)

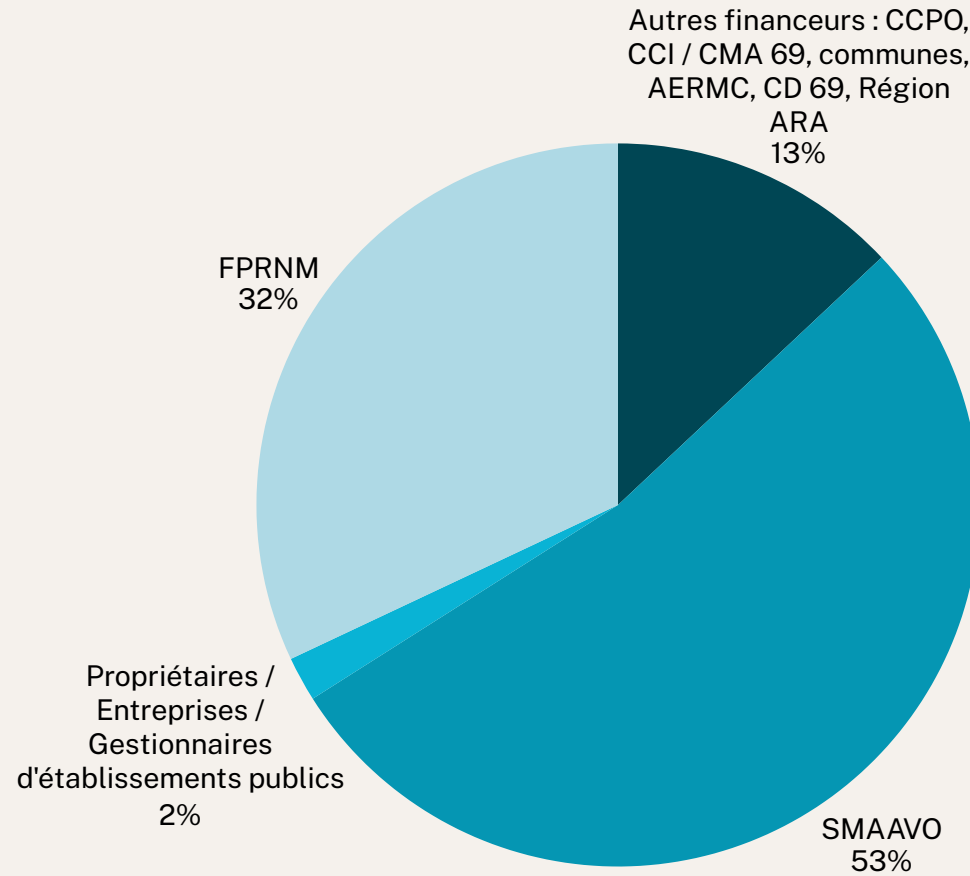
Actions : Systèmes d'alerte et de surveillance

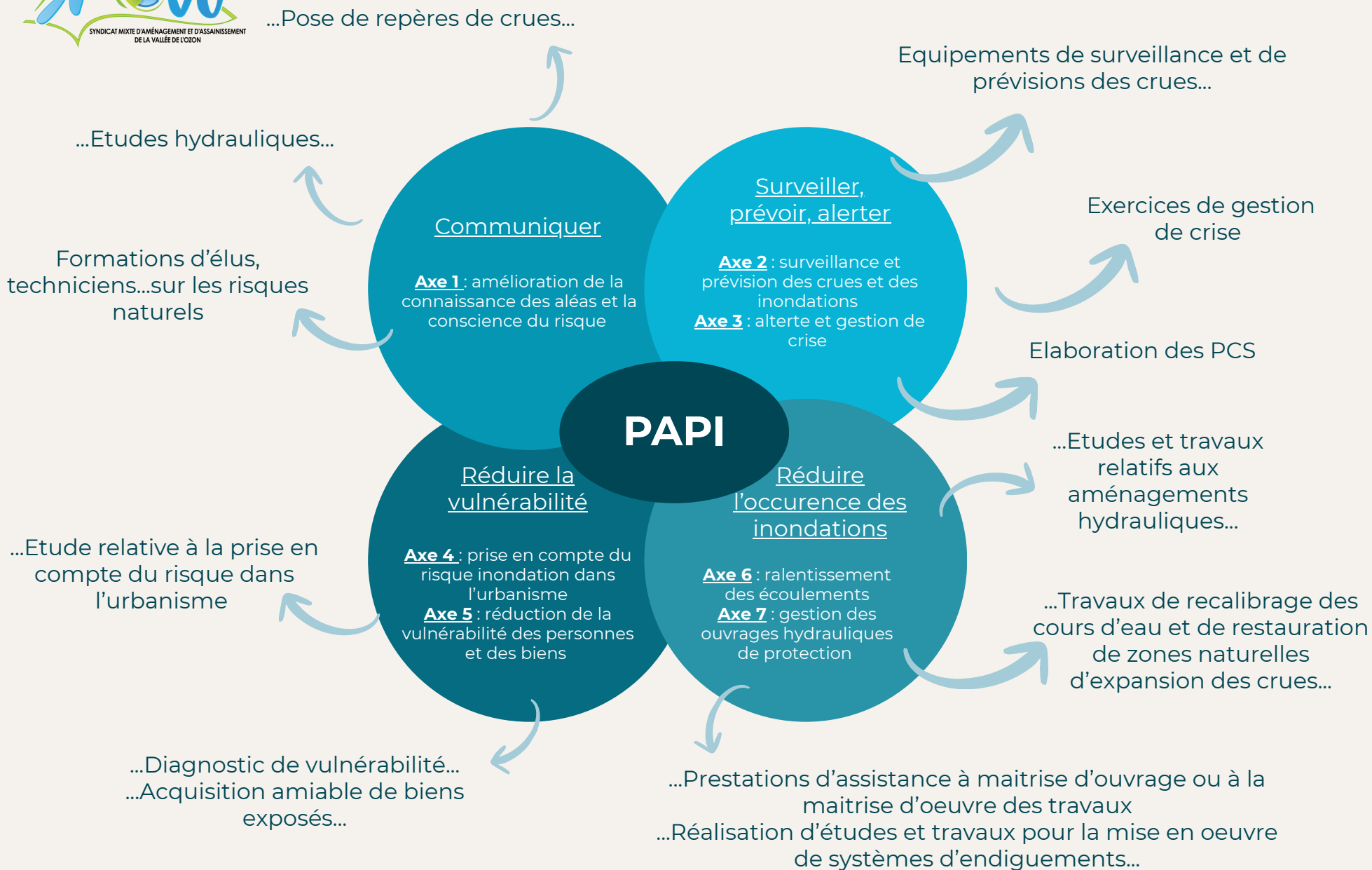
Actions : Sensibilisation et formation des habitants

Partenaires : État, collectivités, acteurs locaux

Durée : 6 ans

Financement





Qui sont les acteurs ?



SMAAVO

Porteur du projet, garant de la bonne
exécution de ce dernier



L'ÉTAT

Encadre, finance, labellise et assure la
cohérence nationale.



L'AGENCE DE L'EAU

Soutient financièrement la mise en œuvre du
programme.



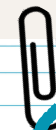
**SERVICES TECHNIQUES
DE L'ÉTAT**

expertise, instruction et accompagnement
technique.



COMMUNES

Organisent l'alerte et la gestion de crise
et
Intègrent le risque d'inondation dans
l'urbanisme



**ACTEURS SOCIO-
ÉCONOMIQUES**

bénéficiaires de certaines actions (travaux de
réduction de vulnérabilité, protection
d'activités, etc.)

Présentation du plan d'actions



Animation et gouvernance du papi (Axe 0)

- **OP 0.1** : Accompagner opérationnellement et faire vivre le programme d'actions
- **OP 0.2** : Préparer la mise en œuvre du futur PAPI



Amélioration de la connaissance et de la conscience des risques (Axe 1)

- **OP 1.1** : Mettre en place un plan de communication, renforcer les dispositifs d'information et la culture des risques d'inondation par la formation des acteurs locaux de la gestion du risque inondation
- **OP 1.2** : Mieux capitaliser sur les événements d'inondations impactant le territoire
- **OP 1.3** : Mener des études pour approfondir la connaissance des aléas d'inondation et des risques associés à l'aune des nouvelles informations disponibles



Surveillance et anticipation des crues et des inondations (Axe 2)

- **OP 2.1** : Renforcer les systèmes de surveillance et de prévision
- **OP 2.2** : Renforcer les capacités opérationnelles de gestion de crise de tous les acteurs



Alerte et gestion de crise (Axe 3)

- **OP 3.1** : Veiller et accompagner l'intégration de tous les risques dans les documents d'urbanisme



Intégration des risques liés aux inondations dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire (Axe 4)

- **OP 4.1** : Diagnostiquer et réduire la vulnérabilité du territoire au niveau des enjeux et secteurs prioritaires
- **OP 4.2** : Etudier et réaliser des parcours à moindre dommage sur les espaces publics pour protéger les espaces bâtis

Présentation du plan d'actions



Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (Axe 5)

- **OP 5.1** : Mettre en œuvre le schéma d'aménagement sur les versants amont exposés aux ruissellements
- **OP 5.2** : Mettre en œuvre la stratégie de restauration, préservation et protection des milieux aquatiques
- **OP 5.3** : Mettre en œuvre le schéma d'aménagement sur le bassin versant du Putaret
- **OP 5.4** : Mettre en œuvre le schéma d'aménagement sur le bassin versant de l'Inverse
- **OP 5.5** : Mettre en œuvre le schéma d'aménagement sur l'Ozon
- **OP 5.6** : Enrichir et formaliser la connaissance globale de performance des systèmes d'endiguement en faveur de la sécurité des populations



Gestion des écoulements (Axe 6)

- **OP 6.1** : Etude préalable à la suppression de points noirs hydrauliques liés aux embâcles et accompagnement à leur gestion sur le bassin versant de l'Ozon
- **OP 6.2** : Réalisation des travaux de lutte contre l'érosion des sols agricoles
- **OP 6.3_PM3** : Mise en œuvre du plan d'actions pour les espaces de bon fonctionnement du bassin versant de l'Ozon (EBF)
- **OP 6.4** : Création de 3 ouvrages de ralentissement dynamique sur le bassin versant amont du Putaret (aménagement 8 et 9 des études hydrauliques du PEP)
- **OP 6.5** : Aménagement de deux ouvrages de régulation hydraulique sur le fossé du Plan et Combeau (aménagement 19 des études hydrauliques du PEP)



Gestion des écoulements (Axe 6)

- **OP 6.6** : Création d'un ouvrage de ralentissement dynamique sur l'Inverse, en amont de la RD307 à Simandres (aménagement 15 des études hydrauliques du PEP)
- **OP 6.7** : Création d'un aménagement hydraulique en rive gauche de la Luyne, en amont de l'A46 (aménagement 22 des études hydrauliques du PEP)
- **OP 6.8** : Restauration du champ d'expansion de crue entre Luyne et Ozon au sud de la ZI du Pontet (aménagement 24 des études hydrauliques du PEP)
- **OP 6.9** : Création d'un parcours à moindre dommage le long du fossé en aval de la RD 307 le long du lotissement des Tuilières (aménagement 28 des études hydrauliques du PEP)



Gestion des ouvrages de protection hydrauliques (Axe 7)

- **OP 7.1** : Etude de régularisation des digues jouant un rôle sur la prévention des inondations
- **OP 7.2** : Création d'un système d'endiguement cohérent le long du Putaret à Chaponnay (aménagement 10 des études hydrauliques du PEP)
- **OP 7.3** : Réhausse locale du niveau de protection du merlon en rive droite du Bié à Chaponnay (aménagement 4 des études hydrauliques du PEP)
- **OP 7.4** : Consolidation/homogénéisation du niveau de protection des digues le long du ruisseau des Manges et le long de la rive droite de la Luyne dans le quartier du Pontet (aménagement 25 et 26 des études hydrauliques du PEP)